

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

**BUDGET PRINCIPAL
2022**

Sous-domaine :

**Virements
de crédits**

OBJET :

**Décision
modificative n°1**

N° 36/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 16 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le Seize Mai à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 10 Mai 2022

Présents : Mmes et MM. MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – AZEMA - COULONVAL - MAURY – SANCHEZ – DUVERT – MARCAILLOU – SALANDINI .

Absents excusés : Mmes BROUSSE Véronique – BELUCHE Emilie – LEVEJAC Joëlle - Mr FOURES Christophe.

Mme MARCAILLOU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que ce dernier a voté le Budget Primitif lors de la séance du 11 Avril 2022.

Les prévisions inscrites au Budget Primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives.

A ce titre, il convient de modifier l'imputation budgétaire de certains comptes. En effet la recette correspondante à la vente des 4 garages a été imputée en section de fonctionnement au lieu de la section d'investissement.

La présente décision modificative a pour objet le virement de crédits budgétaires visant à régulariser cette anomalie.

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Article – Chapitre -	Montant
023 – Virement à la section d'investissement	- 80 000 €	021- Virement de la section de fonctionnement	- 80 000 €
		024 – Produits de cessions d'immobilisations	+ 80 000 €
		7751 – Produits de cessions d'immobilisations	- 80 000 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire est invité à délibérer afin de :

- **VOTER** la présente décision modificative et intégrer les crédits dans le budget de la commune.
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20220516-20220516DEL36-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2022